



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par
Laura LEGER
Architecte des Bâtiments de France
UDAP 16
Tél : 05 45 97 97 97
Mél : laura.leger@culture.gouv.fr

**Direction Régionale
des affaires culturelles**
Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de la Charente

Angoulême, le 21 avril 2022

Réf. : Q220003D

Madame l'architecte des bâtiments de France

à

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture
7-9 rue de la Préfecture
16000 ANGOULEME

Objet : Avis sur le projet de parc éolien à Marcillac-Lanville

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente a été sollicitée pour émettre un avis sur le projet de parc éolien constitué de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Marcillac-Lanville.

Ce projet, prévoyant l'implantation de 5 éoliennes sur la commune de Marcillac-Lanville, près du lieu-dit de Lanville, aurait un impact important sur les Monuments Historiques présents dans un rayon de 5 km, notamment le prieuré et l'abbatiale de Lanville, tous deux protégés au titre des Monuments Historiques et situés à seulement 1,7 km de l'éolienne la plus proche ainsi que l'église de Mons, inscrite Monument Historique et située à 4 km du parc éolien.

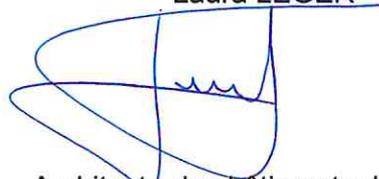
Les photomontages produits rendent compte d'une co-visibilité importante entre le parc éolien et ces deux édifices protégés mettant sur un même plan les monuments historiques, marqueurs de l'identité du territoire et ces installations industrielles. Les éoliennes seraient fortement visibles depuis et vers l'abbatiale de Lanville, avec une rupture d'échelle importante due à la proximité des éoliennes du bourg de Lanville.

.../...

La hauteur des machines rendrait très présent le parc dans ce paysage légèrement vallonné, dont les vues et les perspectives peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres. L'introduction d'éléments hors d'échelle telles que des éoliennes porterait gravement atteinte aux paysages et à l'identité culturelle des lieux.

En conséquence, le projet appelle de ma part un **avis défavorable**.

Laura LEGER



Architecte des bâtiments de France

Copies :

- M. le Sous-Préfet de Cognac
- DREAL
- DDT Charente
- Mairie de Marcillac-Lanville